

Destinataires : À tous les employés et médecins des installations hospitalières du
CISSMO

Expéditeur : Service de la prévention et contrôle des infections

Date : 2022-02-25 (mise à jour 20 mars 2023)

Secteur ciblé : CISSS de la Montérégie-Ouest Hors-hospitaliers
 Jardins-Roussillon Haut Saint-Laurent
 Suroît Vaudreuil-Soulanges

Objet : **Recommandations sur l'aménagement et l'organisation d'une unité mixte en
centre hospitalier- selon statut d'infection ou non à la covid-19**

Mise en contexte

Le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a révisé la directive DGAUMIP-038
«Ajustement des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) COVID-19 en centre hospitalier »
Cette révision permet d'héberger sur une même unité de soins, le regroupement des usagers avec
différents statuts, donc des cohortes des usagers sont proposés selon le statut ou non d'infection à la
COVID-19

Compte tenu que

Dans le contexte actuel où il y a encore des besoins en hospitalisation d'usagers avec suspicion ou
diagnostic de COVID-19 le service de la prévention et contrôle des infections a mis à jour les
recommandations sur l'aménagement et l'organisation d'une unité mixte en centre hospitalier

Recommandations

Recommandation # 1 : Aménagement/gestion des lits

- Cohorte de cas COVID-19 : usagers positifs à la COVID-19 doivent être regroupés dans une section
définie de l'unité :
 - 1^{er} choix : covid positif est transféré à l'unité covid
 - 2^{ème} choix : usager covid reste en chambre seule sur l'unité d'acquisition. Isoler l'usager
positif seul dans sa chambre ou 2 usagers positifs dans la même chambre
- Contact étroit :
 - 1^{er} choix : seul en chambre
 - 2^{ème} choix : 2 contacts étroits dans la même chambre
 - 3^{ème} choix : 1 contact étroit avec un usager rétabli
 - En dernier recours et dans l'attente d'un des choix nommés ci-haut, un contact étroit dans la
même chambre qu'un usager sain non immunosupprimé

- Seules les chambres sont considérées chaudes et tièdes; les aires communes (corridor, poste infirmier, utilités, bureaux, etc.) sont propres (froids)
- Des stations de désinfection de protection oculaire et de changements de masque doivent être mises en place à des endroits stratégiques sur l'unité (ex : une près de l'entrée du poste infirmier, etc.)

Recommandation # 2 : Signalisation et affichage

- Identifier les portes de chaque chambre avec l'affichette de précautions additionnelles, selon la clientèle qui y est hébergée. S'assurer de maintenir à jour en tout temps cet affichage
- Restreindre la circulation dans les sections où se trouvent les cohortes des cas positifs
- Afficher à l'entrée lorsqu'une unité est en éclosion

Recommandation # 3 : Personnel soignant de l'unité

- Dédier du personnel aux usagers selon leur statut infectieux lorsque possible. Lorsque ce n'est pas possible, les autres travailleurs de la santé (TdeS) et consultants qui ne peuvent pas être dédiés doivent idéalement voir les usagers asymptomatiques et sans critères d'exposition, suivi des usagers suspectés de COVID-19 ou avec critères d'exposition puis des usagers qui sont des cas de COVID-19
- Limiter le plus possible les entrées et sorties dans la chambre des usagers (regrouper les soins)
- Limiter le nombre de travailleurs donnant des soins à l'utilisateur afin d'éviter la multiplication des interactions
- Les TdeS doivent respecter toutes les mesures de PCI, directives et règles sanitaires en vigueur, peu importe leur statut immunitaire (distanciation physique, équipement de protection individuel, hygiène des mains)

Recommandation # 4 : Mesures PCI

- S'assurer d'avoir la bonne affichette de précautions additionnelles à chaque chambre : cas positifs ou symptomatiques précautions additionnelles aériennes-contact et protection oculaire
- Dans une chambre semi-privée hébergeant des cas positifs, la blouse, le masque N95 et la protection oculaire peuvent être conservés entre les 2 usagers. Les gants sont à changer entre chaque usager avec hygiène des mains
- Respecter l'affichette de précautions additionnelles selon les recommandations de l'INSPQ : [SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de courte durée | INSPQ](#)
- Retirer la blouse et les gants et procéder à l'HDM avant la sortie d'une chambre de cas suspectés ou positifs. La protection oculaire et l'APR N95 peuvent être conservés entre des usagers infectés lors de soins consécutifs et les retirer à la fin de la séquence soins.
- Fournir à l'utilisateur (quel que soit son statut COVID) des masques médicaux et lui demander d'en porter un lorsqu'une autre personne est dans la chambre (TdeS, proche aidant, etc.).
- Limiter les déplacements de l'utilisateur hors de la chambre à ceux qui sont requis pour des raisons Médicales

Recommandation # 5 : Matériel et équipement de soins

- Respecter les pratiques de base : L'équipement de soins doit être désinfecté à la sortie de la chambre et entre chaque usager s'il ne peut être à usage unique ou réservé à l'usager. Exemple : s'il est impossible de dédier un équipement (ex : bladder scan) et que cet équipement doit absolument être utilisé pour le soin d'un usager, celui-ci doit être entièrement nettoyé et désinfecté avant de pouvoir être utilisé pour un autre usager
- Utiliser idéalement du matériel jetable dans les chambres en précautions additionnelles (lingettes nettoyantes pour le bain des usagers, urinaux, bassines, etc.)
- Limiter au strict minimum le matériel dans la chambre des usagers

Recommandation # 6 : Hygiène et salubrité (HS)

- Instaurer la plurifréquence pour le nettoyage et désinfection du high touch dans les chambres et les aires communes de l'unité, 2 fois par jour

Recommandation # 7 : Proche-aidants et visiteurs

- Se référer aux recommandations ministérielles en vigueur
- Le proche-aidant ou le visiteur doit appliquer les consignes de prévention et contrôle des infections en place pour l'usager
- Il doit donc avoir reçu un enseignement de la part de l'équipe soignante avant la visite. Un membre du personnel doit être disponible pour répondre à ses questions et s'assurer du respect des mesures

Conclusion

La création d'une unité de soins mixte doit être faite de façon sécuritaire. Il est donc primordial de mettre ces mesures en place afin d'éviter le risque de contamination de nos usagers dans notre installation. Ces recommandations pourraient être modulées en fonction de l'unité qui accueille une clientèle mixte.

Références

SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclosions en milieux de soins. Version du 14 juin 2022.

Repéré au : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3066_mesures-prevention-controle-eclosion_milieu-soin.pdf

SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclosions en milieux de soins. Version du 6 janvier 2022. Repéré au [Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclosions en milieux de soins \(inspq.qc.ca\)](https://www.inspq.qc.ca/publications/3066_mesures-prevention-controle-eclosion_milieu-soin.pdf)

Directive ministérielle DGAUMIP-038 REV1. Ajustement des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) COVID-19 en centre hospitalier. Repéré au : [Ajustement des mesures de prévention et contrôle des infections \(PCI\) COVID-19 en centre hospitalier \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/publications/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-038-rev1.pdf)

Directive ministérielle DGAUMIP-038 REV2. Ajustement des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) COVID-19 en centre hospitalier. Repéré au : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-038-rev2.pdf>

Personnes consultées

Annie Marceau, conseillère-cadre PCI des secteurs de Jardins Roussillon et Haut St-Laurent
Dre Céline Rousseau, microbiologiste-infectiologue, secteur Suroit
Dr James Allan, microbiologiste-infectiologue, secteur Suroit
Dr Patrice Vigeant, microbiologiste-infectiologue, secteur Suroit
Emmanuelle Richard, Adjointe au DGASPSP-Volet PCI
Geneviève Benoit, conseillère-cadre PCI des secteurs Suroit et Vaudreuil Soulanges

Mise à jour :

Joanie Carrier, conseillère cadre intérimaire secteur Suroit et VS
Annie Marceau, conseillère cadre PCI HAL et HSL
Emmanuelle Richard, Adjointe au DGASPSP-Volet PCI